

**CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX**

Le Président

Lettre recommandée avec accusé de réception

Paris,
Le mercredi 13 janvier 2010

Monsieur,

L'ordonnance n°0907700 du 30 septembre 2009 du juge des référés du tribunal administratif de Versailles, qui vous a été notifiée le 2 octobre 2009, vous donnait un délai de trois mois, sous astreinte de 100 euros par jour de retard, pour libérer les dépendances du domaine de Saint-Cloud que vous occupez illégalement.

Mes services m'indiquent que vous n'avez toujours pas exécuté cette décision de justice, ce qui a conduit l'établissement à mandater un huissier le 5 janvier 2010, pour constater le maintien de votre atelier sur le domaine de Saint-Cloud. A cette occasion, un relevé de l'état des œuvres a été effectué par une restauratrice en présence de l'huissier.

Comme vous l'a indiqué l'administrateur du domaine, lors de l'entretien que vous avez eu avec elle le 12 janvier dernier, il vous appartient de procéder à l'enlèvement des œuvres et de restituer celles qui ne vous appartiennent pas à leur propriétaire.

Si vous ne procédez pas à cet enlèvement d'ici le 31 janvier prochain, l'administration serait contrainte d'y procéder elle-même à vos frais.

En tout état de cause, je vous informe que mes services procèdent d'ores et déjà à la liquidation de l'astreinte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Isabelle Lemesle

Isabelle LEMESLE

**Monsieur Dan Sprinceana
3, place du 18 juin 1940
75006 PARIS**